



Communiqué de presse

**Enquête annuelle AFIC-OSEO
« Les investissements des FCPI dans les entreprises innovantes de 1997 à 2008 »**

- **5 milliards d'euros collectés via 260 FCPI**
- **2,6 milliards d'euros investis dans 910 entreprises innovantes**

Paris, le 22 décembre 2009

Avant la publication de l'enquête annuelle sur les Fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI)¹, l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital) et OSEO sont déjà en mesure produire les premiers résultats de douze années d'investissement dans les entreprises innovantes.

Les 260 FCPI créés entre 1997 et 2008 ont collecté 5 milliards d'euros. 910 entreprises innovantes ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif et lever plus de 2,6 milliards d'euros.

- Chaque année, ce sont en moyenne 120 nouvelles entreprises innovantes qui rejoignent les portefeuilles des FCPI.
- 60 % des entreprises financées ont bénéficié d'un accompagnement dans leur développement avec plusieurs investissements de la part des FCPI
- 50 % des investissements ont un montant unitaire compris entre 200 000 euros et 1 million d'euros, avec un ticket médian de 500 000 euros.

Le rythme soutenu d'activité constaté ces dernières années s'est maintenu en 2008

- Avec 12 nouveaux FCPI-ISF, les créations de FCPI ont encore augmenté en 2008 (41 contre une trentaine en 2007 et une vingtaine en 2006)
- Les FCPI ont collecté près de 580 millions d'euros en 2008, en légère baisse par rapport à 2007 (-8%). Les FCPI-ISF ont reçu un tiers de ces fonds.
- Le rythme élevé d'investissements constaté en 2006 et 2007 s'est maintenu en 2008. Les FCPI ont ainsi investi 440 millions d'euros dans plus de 320 entreprises innovantes.

¹ Début 2010, sera publiée l'étude complète qui présentera également les caractéristiques et l'évolution des entreprises qui ont bénéficié des fonds des sociétés de gestion de FCPI sur la période 1997-2008.

A propos de l'AFIC

Créée en 1984, l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), avec plus de 280 membres actifs, regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement installées en France: Sociétés de Capital Risque (SCR), Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI), Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), sociétés de gestion, sociétés de conseil, fonds de fonds, sociétés d'investissement.... En outre, l'AFIC compte 200 membres associés issus de tous les métiers – avocats, experts-comptables et auditeurs, conseils, banquiers... – qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

L'AFIC, à travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF et dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du Capital Investissement.

Outre les services qu'elle rend à ses adhérents (veille juridique, règlementaire et fiscale ; études économiques et statistiques ; formation ; développement et communication...), la vocation de l'AFIC est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue, dans le cadre d'un dialogue permanent, à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et la promotion de l'esprit d'entreprise.

En 2008, les membres de l'AFIC ont investi dans près de 1 600 entreprises. Avec plus de 20% du marché européen, l'industrie du Capital Investissement française se classe au 1er rang d'Europe Continentale et au 3^{ème} rang mondial.

A propos d'OSEO

OSEO soutient l'innovation et la croissance des entreprises.

Plusieurs actions complémentaires favorisent l'accès des entreprises innovantes au capital-risque et au capital-développement :

L'aide à l'innovation : OSEO finance ainsi très en amont les besoins des programmes en R&D (à 60 % au plus) des PME innovantes.

La qualification FCPI facilite l'accès de l'entreprise reconnue innovante au capital-risque.

Le Prêt Participatif d'Amorçage (PPA) permet à l'entreprise de poursuivre son programme d'innovation dans l'attente d'une levée de fonds auprès de capitaux-risqueurs ou de *business angels*.

La garantie du capital-risque : OSEO partage le risque avec les capitaux-risqueurs via le Fonds « France Investissement Garantie », abondé par la Caisse des Dépôts, et le Fonds "Garantie de Fonds Propres", abondé par l'Etat et dédié aux FCPI.

Contacts Presse :

OSEO

Sabina Cristova
Tél : 01 41 79 98 85
sabina.cristova@oseo.fr

Vanessa Godet
Tél. : 01 41 79 84 33
vanessa.godet@oseo.fr

AFIC

Alexis Valero
Directeur de la Communication
Tel : 01 47 20 78 98
a.valero@afic.asso.fr

Stéphanie Elbaz
Publicis Consultants
Tel : 01 57 32 85 92
stephanie.elbaz@consultants.publicis.fr